

FICHE SIGNALÉTIQUE

17-3-8 ACID+



SECTION 1. Identification du produit chimique et de la société

Nom du produit: 17-3-8 ACID+
Catégorie: Soluble
Numéro d'enregistrement CAS: n/a
Nom chimique: n/a
Synonyme: n/a
Utilisation du produit: Fertilisant

Manufacturier: NUTRITE, Division de Ferti Technologies Inc.
560 Chemin Rhéaume c.p. 129
St-Michel (Québec)
CANADA
J0L 2J0

Première émission de la FS: 5 mai 2011
Date de modification: 23 octobre 2014
Responsable: Olivier Hayes
En cas d'urgence: CANUTEC: (613) 996-6666
CHEMTREC: 1-800-424-9300
NUTRITE : (450) 454-1990

SECTION 2. Composition, information sur les ingrédients

Matériel dangereux:	Numéro CAS	% approximatif	limites d'expositions OSHA
Nitrate de potasse	7757-79-1	15.1	Non recommandé pour ce produit

Ingrédients additionnels:	Numéro CAS
Sulfate ammoniacal	7783-20-2
Pekacid	
Phosphate potassique dihydrogène	7778-77-0
Acide phosphorique	7664-38-2
Fer chélatés	15708-41-5
Manganèse chélatés EDTA	15375-84-5
Sulfate de Magnésium, anhydre	
Micro-éléments chélatés (Cu, Zn, Mn, Fe)	14025-15-1, 14025-21-9, 15375-84-5, 15708-41-5

SECTION 3. Identification des risques

Aperçu des risques:	Aucun danger immédiat d'importance nécessitant une intervention d'urgence n'est connu.
Mise en garde:	Le contact avec le produit pourrait entraîner un léger inconfort ou une irritation légère de la peau, des yeux, du nez et de la respiration. Éviter de respirer la poussière Ne pas avaler ce produit; l'ingestion pourrait causer une irritation de la bouche, de l'estomac, etc.
Propriété physique/aspect (25°C/77°F):	Poudre ou fins cristaux, de couleur bleu ou vert

SECTION 4. Premiers soins

Inhalation:	Amener la personne dans un endroit aéré. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle.
Contact cutané:	Laver la peau à l'eau et au savon.
Contact oculaire:	Rincer abondamment les yeux à l'eau courante pendant 15 minutes. Enlever les verres de contact, le cas échéant. Bien rincer la surface entière de l'œil et de la paupière avec beaucoup d'eau. Contacter un docteur si une irritation oculaire survient.
Ingestion:	Nocif si avalé. Boire de l'eau. Contacter un médecin. Ne pas faire vomir.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Limite d'explosivité dans l'air (%):	n/a	LSE:	n/a	LIE:	n/a
Agents extincteurs :	Utiliser les agents appropriés pour circonscrire l'incendie ou les matières en cause.				
Mesures de contrôles	Asperger d'eau froide les récipients exposés aux flammes pour en abaisser la pression interne ainsi que toute surface exposée au feu. Porter des vêtements protecteurs et un appareil de protection respiratoire autonome.				
Danger d'incendie et d'explosion inhabituels:	Le nitrate de potasse peut causer ou contribuer à la combustion d'un autre matériel produisant de l'oxygène. La présence du phosphate d'ammonium peut par contre retarder l'évolution du feu et diminuer la température de combustion d'autre matériel.				

SECTION 6. Mesures en cas de déversements accidentels

Petits déversements:	Stopper la fuite ou le rejet, contenir l'écoulement. Collecter pour une réutilisation ultérieure. Éviter le contact avec le sol, les cours d'eau ou les endroits fermés. Pour les déversements au sol ou dans les eaux de ruissellement, circonscrire au moyen de digues ou couvrir d'un absorbant inerte. Utiliser un appareil respiratoire approprié (s'il y a lieu) et porter des vêtements protecteurs appropriés.
Grands déversements:	Enlever par un moyen mécanique et mettre dans des contenants.

SECTION 7. Manutention et entreposage

Manutention:	Utiliser des vêtements protecteurs adéquats
Entreposage:	Entreposer dans un endroit frais, bien ventilé, loin des sources de nourriture et des semences. Conserver à température ambiante Tenir hors de la portée des enfants

SECTION 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition:	n/a
Protection individuelle:	Le contact du produit avec la peau devrait être limité par l'utilisation de vêtements de protection adéquate ainsi que de gants (Les gants de nitrile sont recommandés). Le port de lunettes avec écrans latéraux est recommandé afin d'éviter le contact avec les yeux.
Protection des voies respiratoires:	Si de la poussière est générée, utiliser un masque approuvé par la NIOSH.
Ventilation:	Dans le cas où beaucoup de poussière est générée, une ventilation locale est recommandée.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique:	Solide
Apparence	Poudre ou fins cristaux
Odeur:	Pas d'odeur
Densité:	65-71 lbs/ft ³ , 1040-1120 kg/m ³
Solubilité:	40-50g dans 100mL d'eau
pH:	n/a

SECTION 10. Stabilité et réactivité

En condition normales:	Stable
En cas de feu:	Stable
Polymérisation dangereuse:	Ne se produira pas
Conditions à éviter:	Éviter la chaleur excessive
Matériaux incompatibles:	Éviter les oxydants puissants, les chlorures et les hypochlorures
Produits de décomposition ou de combustion dangereux:	Acides cyanuriques, oxydes de soufre, oxydes d'azote, oxydes de carbones

SECTION 11. Information toxicologiques

Limite d'exposition recommandée:	Non applicable pour ce produit
Données sur la toxicité:	Pas de données connues
la carcinogénicité :	Les ingrédients de ce produits ne sont pas listés carcinogènes par l'OSHA ou NTP et ne sont pas classés par l'IARC ou l'ACGIH
la reproduction:	Pas de données connues
la mutagénicité:	Pas de données connues
la tératogénicité:	Pas de données connues
Substances synergiques:	Pas de données connues

Effet de l'exposition

Inhalation:	La poussière peut être irritante pour le nez, la gorge ou le conduit respiratoire. Peut provoquer toux ou éternuements
Contact avec la peau:	Un contact prolongé ou répété peut causer une irritation légère de la peau
Contact avec les yeux:	La poussière peut être irritante pour les yeux. L'abrasivité du produit pourrait causer des dommages physiques aux yeux
Ingestion:	L'ingestion du produit peut causer des douleurs gastro-intestinales, des douleurs abdominales ou une diarrhée
Autres effets :	De fortes concentrations d'urée dans le sang peut augmenter les risques de glaucomes

SECTION 12. Information écologique

Peut être toxique pour la vie aquatique. En quantité suffisante, peut réduire ou épuiser la quantité d'oxygène requise pour la vie aquatique. Peut provoquer dans certains cas l'eutrophisation des cours d'eau et des lacs

Produit chimique désactivant: Non requis

SECTION 13. Élimination du produit

Réutiliser les déchets de fertilisants en agriculture ou horticulture. Consulter les autorités locales en d'autres cas. **Ne jamais mettre les déchets de fertilisants dans les ordures ménagères ou dans les systèmes d'égouts.**

SECTION 14. Information sur le transport

Classification DOT/TMD Non régulé par le DOT (USA) ou le TMD (Canada)

SECTION 15. Information sur la réglementation

Classification NFPA	Transport	Classification SIMDUT	Vêtements protecteurs
	DOT Non réglementé	 D2B Peut représenter une toxicité	 
Santé : 1 (Pourrait être irritant) Inflammabilité : 0 (Incombustible) Instabilité/Réactivité : 1 (Réaction possible) Risque spécifique : Aucuns	TMD Non réglementé		

SECTION 16. Renseignements divers

Références :

Commission de la santé et de la sécurité au travail, <http://www.reptox.csst.qc.ca>
 United States Department of labor, Occupational Safety and Health Administration, <http://www.osha.gov/>
 Report on Carcinogens, Eleventh Edition; U.S. Department of Health and Human Services, Public Health Service, National Toxicology Program.
<http://ntp.niehs.nih.gov/index.cfm?objectid=32BA9724-F1F6-975E-7FCE50709CB4C932>
 List IARC Carcinogenic Agents 2010, International Agency for Research on Cancer, <http://monographs.iarc.fr/ENG/Classification/Listagentsalphorder.pdf>
 Material Safety Data Sheet provenant des fournisseurs

Définitions des abréviations:

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS	Chemical Abstract Service
DOT	Department of Transportation
IARC	International Agency for Research on Cancer
LIE	Limite inférieure d'explosivité
LSE	Limite supérieure d'explosivité
NFPA	National Fire Protection Association
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP	National Toxicology Program
OSHA	Occupational Safety and Health Administration
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
TDG	Transport des matières dangereuses

NOTICE: Les informations présentées dans ce document sont basées sur des données considérées à jour lors de la rédaction ou de la révision de ce document. Toutefois, aucune garantie ou représentation explicite ou implicite, n'est faite quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des données et informations de sécurité.